Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Nice

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie de Nice,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
des établissements d'enseignement privés
sous contrat des premier et second degrés

Rectorat

Pôle des Ressources Humaines

Département de Gestion des Personnels

Service de l'Enseignement Privé

Chef de Service
Catherine Bellenfant
Mél :
catherine.bellenfant@ac-nice.fr

Affaire suivie par
Nathalie Liegeois-Natta
Téléphone :
04 92 15 47 23
Fax
04 92 15 47 06
Mél.
nathalie.liegeois@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Nice, 7 janvier 2014

Objet : Congés de formation professionnelle des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année 2014-2015 – premier et second degrés

Références :
- article R.914-105 du code de l'éducation ;
- décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
- décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat.

La présente circulaire a pour objet de lancer la campagne d'appel à candidature pour les congés de formation professionnelle des maîtres de l'enseignement privé, à effet de la rentrée scolaire 2014.

Elle concerne les maîtres contractuels ayant accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou dans un établissement public au 1er septembre 2014, ainsi que les maîtres délégués justifiant de l'équivalent de 36 mois de services effectifs à temps plein, au titre de contrats de droit public, dont 12 mois au moins dans l'Education nationale, à cette même date.

Les personnels formuleront leur demande exclusivement à l'aide de l'imprimé joint en annexe. Les candidats devront définir de manière précise leur projet individuel de formation dans une lettre de motivation, détaillant les objectifs qualitatifs poursuivis, leur itinéraire professionnel ainsi que les enjeux pour leur carrière et le service public.

Ces demandes individuelles dûment renseignées et revêtues de l'avis du chef d'établissement devront m'être adressées avant le 10 février 2014, exclusivement au format PDF, par courriel à nathalie.liegeois@ac-nice.fr.

Les candidatures seront soumises aux membres des corps d'inspection en vue de recueillir leur avis pédagogique.

J'appelle votre attention sur le fait que les dossiers présentés par les maîtres susceptibles de perdre leur emploi et présentant un projet crédible de reconversion seront examinés prioritairement.

Je vous remercie par avance de bien vouloir procéder à une large diffusion de cette circulaire auprès des maîtres concernés de votre établissement et de veiller au respect du calendrier.

copie à

Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale
Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes et du Var

Messieurs les Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique des Alpes-Maritimes et du Var